

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
- VU le Décret N° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;
- VU la Loi N° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes;
- VU la Loi N° 62-30 du 27 Juillet 1962, portant Statut Général des Personnel Militaire de l'Armée Dahoméenne;
- VU le Décret N° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU le Décret N° 306/PR/MISDN du 5 Août 1966, portant réorganisation des Forces Armées Dahoméennes;
- SUR Proposition du Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Dahoméennes;
- APRES Avis du Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de la Défense Nationale;

SECRET

ARTICLE 1ER:- Sont promus au Grade de Lieutenant les Sous-Lieutenants dont les noms suivent:

VISE :
 Pr. LE CONTROLEUR FINANCIER
 & p.o. L'ADJOINT,
Suave
 27.10
 L. VILLACA.

- GLELE Lucien
- HONVOH Augustin
- MOHAMAN Léman
- GBETOWENONMON Lucien

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui n'entraîne aucune augmentation de salaire, prend effet pour compter du 1er Octobre 1966 et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement

FAIT A COTONOU, le 16 Novembre 1966
 Pour le Président de la République absent,
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Défense Nationale,
 Chargé de l'intérim,

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques

ex 40/6

Lieutenant-Colonel Philippe AHO

N. S O G L O.-

AMPLIATION

- PR/5 - MISDN 8-EMG-FAD 45-
- CAB/MIL 2-MINISTERE IO-JORDI
- CONTROLEUR FINANCIER I_ SGG
- Intéressés